

Formation Internationale d'Esthétique

— École privée d'Esthétique & de Bien-être à Bruxelles —



La Formation Internationale d'Esthétique – **F.I.E** – est un établissement d'enseignement dont le pouvoir organisateur est dirigé par Mme Le Brun et reconnu par l'*Union Nationale des Esthéticiennes de Belgique* ainsi que par la *Fédération Internationale d'Esthétique et Cosmétique* – INFA.

La **F.I.E** a pour objectif de répondre aux exigences du métier face à une société en perpétuelle évolution en proposant un programme théorique et pratique complet.

Au bout de la formation, les élèves peuvent obtenir leur CAP, leur accès à la profession (jury central de Bruxelles) ainsi que le passeport international INFA (jury international pour une valorisation des compétences en esthétique à l'étranger).

UNEB UNION NATIONALE DES
ESTHETICIENNES DE BELGIQUE



Formation Internationale d'Esthétique

Ecole d'Esthétique & de Bien-être
Depuis 80 ans, à Bruxelles



CONTRAT D'INSCRIPTION 2024 SPA PRATICIEN (jour - vendredi)

A renvoyer

Soit par e-mail : pauline.lebrun@fie-esthetique.com & gestion@fie-esthetique.com

Soit par courrier : 16 avenue Boileau, 1040 Bruxelles (Belgique)

Date d'inscription :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville / pays :
GSM :	Tel fixe :
E-mail de l'élève :	Nationalité :
Langue maternelle :	Numéro de Registre National : (si domicilié en Belgique)
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Tel/GSM membre de la famille :	E-mail membre de la famille :
Adresse membre de la famille :	

Déclare m'inscrire à l'année académique 2024 en **SPA PRATICIEN** à la F.I.E.

La formation est donnée du 22 mars au 28 juin, les vendredis + visites (*sauf exception*).

Le montant du minerval par année académique s'élève à (**voir options page 3**).

Le minerval inclut l'enseignement, les visites la mise à disposition de l'appareillage et des cosmétiques et l'attestation de compétence (réussite aux examens).

.....Page à parafer
2

Je m'inscris à la F.I.E et désire verser le minerval de la manière suivante (à cocher) :

SPA PRATICIEN

- Un versement du montant intégral - soit 2720 euros - à l'inscription versé le (date à inscrire).
- Un versement étalé – soit 2820€ - un plan de paiement comprenant un acompte et un solde étalé sur 4 mensualités (+2% supplémentaire de frais administratifs pour vérification mensuelle des versements) **garanti** par une personne garante autre que l'étudiant domiciliée en Belgique et possédant une carte d'identité ou un permis de séjour belge.

Un acompte de 820 euros est à verser sur le compte bancaire de la F.I.E, pour le..... (date à inscrire). Un ordre permanent mensuel à concurrence de 500 euros/mois est enregistré **tous les 1^{er} du mois**, du 1^{er} mars au 1^{er} juin 2024 inclus (soit 4 mois consécutifs).

Dans ce cas, Monsieur/Madame (NOM).....(PRENOM).....

Adresse : (rue).....(code postal) (ville).....

Gsm :Email : se porte « **caution personnelle** » jusqu'au versement intégral du solde restant dû.

SPA PRATICIEN (élève F.I.E ou alumni : 10% de réduction appliquée)

- Un versement du montant intégral - soit 2448 euros - à l'inscription versé le (date à inscrire).
- Un versement étalé – soit 2548 € - un plan de paiement comprenant un acompte et un solde étalé sur 4 mensualités (+2% supplémentaire de frais administratifs pour vérification mensuelle des versements) **garanti** par une personne garante autre que l'étudiant domiciliée en Belgique et possédant une carte d'identité ou un permis de séjour belge.

Un acompte de 548 euros est à verser sur le compte bancaire de la F.I.E, pour le..... (date à inscrire). Un ordre permanent mensuel à concurrence de 500 euros/mois est enregistré **tous les 1^{er} du mois**, du 1^{er} mars au 1^{er} juin 2024 inclus (soit 4 mois consécutifs).

Dans ce cas, Monsieur/Madame (NOM).....(PRENOM).....

Adresse : (rue).....(code postal) (ville).....

Gsm :Email : se porte « **caution personnelle** » jusqu'au versement intégral du solde restant dû.

Versement à effectuer sur le compte F.I.E:

Formation Internationale d'Esthétique (F.I.E) asbl

16 avenue Boileau, 1040 Bruxelles

BE 05 45895610 / Banque ING / BIC (Swift): BBRUBEBB

IBAN: BE51 3631 3306 6862

ACOMPTE incluant la communication :

« Acompte Spa Praticien 2024 » + nom, prénom & numéro de GSM de l'étudiante inscrite. »

MENSUALITÉ incluant la communication :

« Minerval Spa Praticien 2024 » + nom, prénom de l'étudiante inscrite »

.....Page à parafer
3

Règlementation accordée (lire attentivement):

1. Le présent bulletin d'inscription, dûment complété et signé, constitue un contrat entre l'étudiant et la F.I.E visant une formation dans la F.I.E dont le programme est bien connu de l'étudiant et est basé sur la législation en vigueur au moment de sa signature.
2. **L'acompte versé lors de l'inscription est définitivement acquis à la F.I.E:** il ne sera pas remboursé en cas de désinscription pour quelque cause que ce soit. L'acompte doit être versé endéans les cinq jours suivant l'inscription.
3. La Direction a le droit de refuser l'inscription d'une élève dans la mesure où le contrat est incomplet et le versement de l'acompte n'a pas été versé endéans les cinq jours suivant l'inscription.
4. La Direction a le droit de refuser la demande de l'élève de changement de formation en cours d'année.
5. En cas de paiement échelonné, toute mensualité sera versée le 01^{er} du mois, sauf accord exprès de la F.I.E, sur le compte mentionné **par ordre permanent** du 1^{er} mars 2024 au 1^{er} juin 2024 inclus.
6. En cas d'une semaine de retard de paiement (7 jours, à partir du 7^e jour du mois), la F.I.E envoie par email un premier avertissement à l'élève.
7. En cas de deux semaines de retard de paiement (14 jours, à partir du 14^e jour du mois), la F.I.E peut imposer des frais de retard administratifs de 15€, en plus du minerval mensuel.
8. En cas de trois semaines de retard de paiement (21 jours, à partir du 21^e jour du mois), la F.I.E peut imposer des frais de retard administratifs de 50€, en plus du minerval mensuel.
9. En cas de non-paiement à échéance et dès qu'un retour de plus d'un mois est constaté, l'intérêt conventionnel de 1% par mois sur la somme restant due est d'application. En outre, une clause pénale de 150€ sera exigée compte tenu de l'intervention du service juridique et/ou avocat chargé d'adresser une sommation à la suite du retard.
10. En cas de retard de deux mois, le minerval sera de plein droit et sans mise en demeure préalable majoré d'un intérêt conventionnel de 1 % par mois outre la clause pénale de 1% par mois prévue à l'article 4.
11. La Direction a le droit de refuser l'élève à poursuivre la formation tant que le retard de paiement n'est pas complètement mis à jour.
12. La Direction se réserve le droit de proposer un plan d'épurement à l'élève en cas de retard de paiement sous condition de frais administratifs supplémentaires de 50€.
13. En cas d'abandon pendant la formation, le minerval intégral devra être payé. Les points de 5 à 10 restent applicables en cas de retard.
14. Le minerval doit être clôturé au plus tard le 1^{er} juin 2024, sauf dérogation expresse accordée en début d'année scolaire. A défaut, la Direction se réserve le droit de refuser l'élève à l'examen ou bien de remettre son diplôme.
15. Le minerval annuel ne comprend pas le matériel (cf. liste du matériel à apporter).
16. La F.I.E ne peut garantir un emploi au terme de la formation.
17. La Direction se réserve le droit d'imposer des cours à distance en cas de force majeure (conditions sanitaires, intempérie, impossibilité de déplacement du professeur ou décision prise par la Direction).
18. L'étudiante donne la permission à la F.I.E d'utiliser son image lors des photos prises durant les cours pour les supports publicitaires (Facebook, Instagram, site internet, etc.). Toujours dans le respect de l'image non dégradante de l'élève.
19. Suite à la nouvelle loi sur le RGPD (information sensible), l'étudiant donne son accord à la F.I.E pour exploiter ses données personnelles telles qu'email et numéro de téléphone, même l'année académique terminée, afin d'avertir sur les éventuelles spécialisations ou autre. L'étudiant peut à tout moment solliciter une rétractation de cet accord conformément au RGPD.
20. Tout litige relatif au présent contrat est de la compétence exclusive des tribunaux FRANCOPHONES de Bruxelles. Dans tous les cas, seul le droit belge est d'application.

.....Page à parafer

4

La **F.I.E** est une école privée non reconnue par la Communauté française de Belgique et qui délivre des diplômes non reconnus par la Communauté française de Belgique.

Fait à ----- le -----

L'étudiante

Signature + lu et approuvé + copie carte d'identité

La caution personnelle Option B.- versements échelonnés

Signature + lu et approuvé + copie carte d'identité